



PREFET DU HAUT-RHIN

PRÉFECTURE

Direction des relations avec les collectivités locales

Bureau des enquêtes publiques et installations classées

AR

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE



Elaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.)
du bassin versant de la Lauch

Le Préfet du Haut-Rhin communique :

Dans le cadre de son élaboration, le projet du SAGE du bassin versant de la Lauch, approuvé par la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Lauch le 21 décembre 2017, est soumis à enquête publique en application des dispositions de l'article L.212-6 du code de l'environnement.

A cet effet, l'arrêté préfectoral du 28 mai 2019 a prescrit qu'une enquête en vue de recueillir les observations du public sera ouverte dans les communes couvertes par le périmètre du SAGE (liste des communes à la fin du présent avis) du 24 juin au 23 juillet 2019.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur, M. Bernard HOCHENAUER, directeur technique et de la maîtrise d'ouvrage à l'OPAC de Mulhouse, retraité.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- auprès du siège de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (1 rue des Malgré-Nous – 68500 GUEBWILLER) et des mairies de Rouffach et de Wettolsheim aux jours et heures d'ouverture habituels au public ainsi que lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur ;
- sur le site internet de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse suivante : www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques/Dossiers-Enquetes-publiques rubrique « SAGE LAUCH » ;
- sur un poste informatique disponible à la préfecture du Haut-Rhin (7 rue Bruat à Colmar) du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.89.29.22.22) ou par mail (pref-bepic@haut-rhin.gouv.fr)

Des informations sur le projet peuvent être sollicitées auprès du Service Rivières et Barrages - Conseil départemental du Haut-Rhin – 100 avenue d'Alsace – BP 20351 – 68006 COLMAR CEDEX – Mme Caroline SCHMITT – ☎ 03.89.30.65.20 – ✉ schmitt.ca@rivieres.alsace

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet soumis à enquête publique selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance adressée au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Communauté de Communes de la Région de Guebwiller – A l'attention de M. Bernard HOCHENAUER, commissaire enquêteur – 1 rue des Malgré-Nous – BP. 80114 – 68502 GUEBWILLER CEDEX ;
- sur les registres d'enquête disponibles au siège de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et dans les mairies de Rouffach et de Wettolsheim, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ces collectivités ;
- par mail à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@haut-rhin.gouv.fr en précisant dans le mail « SAGE LAUCH » ;
- directement auprès du commissaire enquêteur, oralement et/ou par écrit, lors de ses permanences qui se tiennent dans les mairies de Rouffach et de Wettolsheim et au siège de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller aux dates et heures suivantes :

Communauté de Communes de la Région de Guebwiller :

- le jeudi 27 juin 2019 de 15h00 à 17h00 ;
- le mardi 9 juillet 2019 de 10h00 à 12h00 ;
- le vendredi 19 juillet 2019 de 10h00 à 12h00.

Mairie de Rouffach :

- le mercredi 26 juin 2019 de 10h00 à 12h00 ;
- le vendredi 12 juillet 2019 de 15h00 à 17h00.

Mairie de Wettolsheim :

- le mardi 2 juillet 2019 de 13h00 à 15h30.

A l'issue de l'enquête, les personnes intéressées pourront consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la préfecture du Haut-Rhin, 7 rue Bruat à Colmar (bureau des enquêtes publiques et installations classées), sur le site internet de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse suivante : www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques/Rapport-et-conclusions-du-commissaire-enqueteur rubrique « SAGE LAUCH » ainsi que dans les mairies des communes couvertes par le périmètre du SAGE. Ces éléments sont mis à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le président de la commission locale de l'eau soumet le projet pour adoption à la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Lauch. Il est transmis ensuite au préfet du Haut-Rhin pour approbation.

Communes incluses dans le périmètre du SAGE de la Lauch :

BERGHOLTZ, BERGHOLTZ-ZELL, BERRWILLER, BOLLWILLER, BUHL, COLMAR, EGUISHEIM, FELDKIRCH, FELLERING, GUEBERSCHWIHR, GUEBWILLER, GUNDOLSHEIM, HARTMANSWILLER, HATTSTATT, HERRLISHEIM-PRES-COLMAR, HUSSEREN-LES-CHATEAUX, ISSENHEIM, JUNGHOLTZ, LAUTENBACH, LAUTENBACH-ZELL, LINTHAL, MERXHEIM, MURBACH, OBERMORSCHWIHR, ODEREN, ORSCHWIHR, OSENBACH, PFAFFENHEIM, RAEDERSHEIM, REGUISHEIM, RIMBACH-PRES-GUEBWILLER, RIMBACH-ZELL, ROUFFACH, SOULTZ, SOULTZMATT, UNGERSHEIM, VOEGLINSHOFFEN, WESTHALTEN, WETTOLSHEIM, WUENHEIM.